

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 22 JUILLET 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 19/07/2011
Date d'affichage : 19/07/2011

L'an deux mille onze, le VENDREDI 22 JUILLET 2011, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoint, Mme Valérie SABOUROUX DALES, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER, M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Excusés : M. Emmanuel GOSSIEAUX, M. Claude HAMEL.
M. Gérard JEHANNE ayant donné procuration à M. Jean-Pierre ISABEL

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BELIARDE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur BLET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance du 1^{er} juillet 2010 relative à l'acquisition d'une partie d'une parcelle cadastrée ZA 44 appartenant à Monsieur Jean-Christophe BLET. Le prix fixé étant de 1.75 € le mètre carré pour une surface de 30 850 m². Cette parcelle jouxte le terrain communal sur lequel est implanté l'atelier municipal.

Suite à l'établissement du document d'arpentage par le géomètre pour la division de cette parcelle, il s'avère que la surface indiquée dans la délibération est supérieure à la surface réelle à acquérir. La parcelle ZA 44 a été divisée en deux lots nouvellement cadastrés ZA 45 pour une contenance de 30 455 m² et ZA 46 pour une contenance de 17 890 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir sur la commune de Thaon, la parcelle cadastrée section ZA n°45 pour une superficie de 30 455 m² appartenant à Monsieur Jean-Christophe BLET, au prix de 1.75 € le mètre carré, soit 53 296.25 € net vendeur.
- décide de prendre en charge les frais de notaire et la moitié des frais de géomètre relatifs à cette acquisition.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

Moulin de Barbières - UNCMT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'UNCMT mettait en vente le Moulin de Barbières, il a donc écrit pour avoir plus de précisions sur les modalités de cette vente et donne lecture du courrier reçu de l'UNCMT. Cet établissement est proposé à la vente pour un montant de 800 000 €, y compris bois et prairies attenantes pour une superficie de 89 957 m². Les membres du Conseil Municipal sont unanimes pour dire qu'il faut s'intéresser à cette vente. Monsieur le Maire demandera l'autorisation de visite du site auprès de Madame LESLE, Présidente de l'UNCMT par le Conseil Municipal. Il fera estimer

cette propriété par le service des domaines. Un groupe de travail sera mis en place pour évaluer toutes les possibilités d'utilisation et la rentabilité de ce centre. Ce groupe sera constitué de membres du Conseil municipal ainsi que de personnes extérieures. Une première réunion est prévue dès le début du mois de septembre.

AFFAIRES DIVERSES

L'assemblée constitutive de l'association loi 1901 « Routes Serge Saint » se tiendra le mercredi 24 août à 17 heures, à la Mairie de Thaon.

Nouveau site internet : Mesdames LACOUR, LECHEVALIER, et Monsieur MAURY ont suivi la formation du 18 juillet, pour la mise en service du nouveau site qui devrait être effective en septembre. Monsieur Alain PRENELLE participera à sa réalisation.

Défibrillateurs : l'achat de deux appareils est prévu, ils seront installés à la Maison du Temps Libre et près de la Pharmacie.

Demande de limitation de vitesse à 30 km/h dans le village : cette question relève du dossier actuellement en cours d'étude par le cabinet Viamap, comme l'aménagement de la Grande Rue et de la rue de l'Ormelet encore en projet, Monsieur le Maire interrogera les services compétents pour savoir si l'on peut déjà mettre en place cette limitation.

MTL : le limiteur de décibels sera posé fin juillet, les problèmes d'évacuation d'air chaud restent à résoudre.

Bureau de poste : nous n'avons aucune information quant à notre demande de déplacement du bureau de poste. Les responsables de la Poste n'ayant pas répondu à notre dernier courrier. Monsieur le Maire sollicitera à nouveau les responsables de la Poste.

La Commune a fait clôturer le terrain de la cantine et installer un nouveau transformateur pour l'alimentation électrique. La Communauté de Communes d'Orival nous confirme que l'aménagement intérieur et le mobilier seront mis en place en août. Notre cantine sera opérationnelle pour la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt deux heures vingt minutes.